

12 JAN. 2018

FFM

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM _____ ~~XXXXXX~~ 247
 Moto-Club _____ MC MONTLUCON
 N° d'affiliation _____ 0596
 Date _____ 2 AVRIL 2018
 Lieu _____ QUINSSAINES (03)
 Organisateur technique - Vernois Serge
 E-mail _____ serge.vernois@gmail.com
 Téléphone _____ 0612067139

MOTOCROSS

MX Solo/Side-Car/Quad

RÈGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BOURBON PASCAL	Licence :	048150
Président du Jury ou Arbitre*	PARGNIEN ERIC / FRAIVRE JOEL	Licence :	018721/009935
Membre du Jury	VILLATTE JEAN YVES	Licence :	029223
Membre du Jury	GUERREIRO FREDERIC	Licence :	012305
Commissaire technique responsable	FFM	Licence :	
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :	

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
85 cc	9	15	85	32 €
OPEN	13	99	125 / 650	42 €
side car	15	60	350a750 2t 350a1000 4t	65€

Engagement :

Site Internet ---- ffm.engage-sports.com
 Contact -----
 Téléphone ----- E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
 Tarif : 10
 Caution : x

Article 4 - Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 - Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 - Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **ALEXANDRU MISCHIE**

Nombre de secouristes **10**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Hôpital le plus proche **Montluçon**

Temps de trajet (en min) **7**

Article 7 - Le site de pratique
Accès :

Nom du site **CIRCUIT DE MOTOCROSS DE QUINSSAINES**

Adresse **CHEMIN DES MANOEUVRES QUINSSAINES 03380**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1550**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **30**

Longueur de la ligne droite de départ **85**

Nombre d'OCP* **21**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :
 Pendant les essais : **50**
 En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :
 Pendant les essais : **30**
 En manche : **30**



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **4 Décembre 2017**

Visa de la Ligue

Date : **19 JAN. 2018**

Visa de la FFM

Date :

Numéro :

MOTO-LIGUE MOTOCYCLISTE
Auvergne-Rhône-Alpes
 Z.A. 18 Chemin de la Neuve
 26600 LA ROCHE DE GLUN
 TEL: 04 75 55 27 50

8, rue des Roitelets - 03100 MONTLUÇON
 TEL: 01 70 03 32 89



N° d'épreuve FFM ——— 247
 Moto-Club ——— MC MONTUCON
 N° d'affiliation ——— 0596
 Date ——— 2 AVRIL 2018
 Lieu ——— QUINSSAINES
 Organisateur technique - SERGE VERNOIS
 E-mail ——— serge.vernois@gmail.com
 Téléphone ——— 0612067139

HORAIRES PREVISIONNELS

RÈGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ----- 2 AVRIL 2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
14h30	19h30	Contrôles administratifs	DIMANCHE 1er AVRIL	
14h30	19h30	Contrôles techniques	DIMANCHE 1er AVRIL	
		LUNDI 2 AVRIL		
8H45	9H05	Essais Libres	SIDE CAR GR 1	20MN
9H10	9H30	Essais Libres	SIDE CAR GR 2	20MN
9H35	10H00	Essais Libres + Chronos	OPEN GR 1	10 +15 MN
10H05	10H30	Essais Libres + Chronos	OPEN GR 2	10 +15 MN
10H35	11H00	Essais Libres + Chronos	85 cc	10 + 15 MN
11H10	11h30	Essais Chronométrés	SIDE CAR GR 1	20 MN
11h35	11h55	Essais Chronométrés	SIDE CAR GR 2	20 MN
		Repas		
13h45	14H10	Manche 1	SIDE CAR	20mn+2 trs
14H15	14H35	Manche 1	85 cc	15mn +1tr
14H40	15H00	Manche 1	OPEN GR A	15mn +1tr
15H05	15H25	Manche 1	OPEN GR B	15mn +1tr
15H30	15H55	Manche 2	SIDE CAR	20mn+2 trs
16H00	16H20	Entracte		
16H20	16H40	Manche 2	85 cc	15mn +1tr
16H45	17H05	Manche 2	OPEN GR A	15mn +1tr
17H10	17H30	Manche 2	OPEN GR B	15mn +1tr
17H35	18H00	Manche 3	SIDE CAR	20mn+2 trs
18H30		Remise des Prix		



N° d'épreuve FFM _____ **Epreuves 247**
 Moto-Club _____ **Moto Club Montluçon**
 N° d'affiliation _____ **0596**
 Date _____ **2 Avril 2018** **16 JAN. 2018**
 Lieu _____ **QUINSSAINES (03)**
 Organisateur technique - **VERNOIS Serge**
 E-mail _____ **serge.vernois@gmail.com**
 Téléphone _____ **0612067139**

CDF SIDE-CAR CROSS INTER

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- **BOURBON Pascal** Licence : **048150**
 Délégué FFM (Président du Jury) ----- **FRAIVRE Joel** Licence : **009935**
 Membre du Jury ----- **VILLATTE Jean yves** Licence : **029223**
 Membre du Jury ----- **GUERREIRO Frédéric** Licence : **012305**
 Commissaire technique responsable ---- **FFM** Licence :
 Responsable du chronométrage ----- **FFM** Licence :
 Responsable parc coureur ----- Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

⇒ Side-car Cross Inter

Age* ----- 16 ans minimum pour les pilotes & 15 ans minimum pour les passagers
 60 ans maximum pour les pilotes et les passagers

Licences ----- NCO / INTER / LUE

Cylindrées ----- De 350cc à 750cc 2T ou de 350cc à 1000cc 4T

Plaques ----- Numéro noir sur fond jaune

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes/passager ne devront pas avoir 61 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1957).*

↳ Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 250 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	140 €	6 ^{ème}	70 €	11 ^{ème}	45 €	16 ^{ème}	20 €
2 ^{ème}	120 €	7 ^{ème}	65 €	12 ^{ème}	40 €	17 ^{ème}	15 €
3 ^{ème}	100 €	8 ^{ème}	60 €	13 ^{ème}	35 €	18 ^{ème}	10 €
4 ^{ème}	90 €	9 ^{ème}	55 €	14 ^{ème}	30 €	19 ^{ème}	10 €
5 ^{ème}	80 €	10 ^{ème}	50 €	15 ^{ème}	25 €	20 ^{ème}	10 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **ALEXANDRU MISCHIE**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche **Montluçon**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **7**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Circuit Motocross de Quinssaines**

Adresse **Chemin des Manoeuvres 03380 QUINSSAINES**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1550**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **30**

Longueur de la ligne droite de départ **85**

Nombre d'OCP* **21**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Side-Car :

Pendant les essais : **30**

En manche : **30**



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **15/01/2018**

Visa de la Ligue

Date : **19 JAN. 2018**

Visa de la FFM

Date :

Numéro :

VERNOIS Serge

Signature numérique de VERNONIS Serge
 DN : cn=VERNOIS Serge, o, ou,
 email=motoclubmontlucon03@laposte.net,
 c=FR
 Date : 2018.01.15 16:50:32 +01'00'

LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES
 Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
 26500 LA ROCHE DE GLUN
 TEL:04 75 55 22 50